





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 3026

Rapport d'inspection - installation electrique domestique B1 / IB1 existante			
N° de rapport :			
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique			
Type d'habitation : ✓ maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: CoRTICREEN SRING			
Personne sur place :code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite Line SUR Soitory T, 24 - 6990 HOTTON			
Date de visite : 07/12/10. Date d'émission : 07.1/14/1. Références client :			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 2276 bis et dérogations 2271 bis 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branche			12
	ombre de circ	uits terminau	x://
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	V		
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	7		20
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		(21)
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Q, 1.3. MΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : +2.ω. Ω		V	12
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	luel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.
Manquements / Notes :	3		
* About de plan electrique de l'installation			
* di stanction me ment de l'I all de 3011A.			
I lo ker four box tolort a Co Tens est			
hand I tall il Will 1300 MAN + parte			
Decreedy (reg to a let let			
of 1 Sole ment per reffort o' to Terre ascent a de les mis			
Conclusion:			
, dans le délai prescrit par la regiementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions dy R.G.I.E. Une visite complémentaire est à			
exécuter par le même organisme après mise en conformité 💢 au terme de 18 mois après signature de l'acte de			
vente.)TE
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,		p	fr)/
			02:
CLIFFARO			15-
Damanica			- V8
SOCOTEC Domenico			Ç
· ·			